

PES RETOUR RECETTE

Objet de la présente fiche

La présente fiche expose les différentes fonctionnalités portées par le flux PES Retour Recette.

Ce flux issu d'Hélios doit remplacer, à terme, tous les protocoles "retour" historiques d'Hélios. Il vise à transmettre à l'ordonnateur les informations relatives aux événements survenus chez le comptable sur les domaines recette titres et ORMC.

C'est ainsi que les actions du comptable concernant les prises en charge, les rejets ou mises en instance, les recouvrements ou émargements, ou enfin les poursuites seront restituées.

En retour, les ordonnateurs disposeront de la possibilité d'acquitter la bonne réception de ces flux.

Description du contexte

Lors de la réunion de la Structure Nationale Partenariale (SNP) du 6 juin 2013, la DGFIP a précisé ses premières orientations sur le développement du PES Retour. L'idée directrice consistait à optimiser l'offre PES retour tant dans son contenu (les seuls enrichissements de données effectués par le comptable) que dans sa mise en œuvre (une seule offre standard sous forme de flux qui reprend les données nouvelles depuis le dernier traitement et détaille les opérations transmises).

Pré-requis et mise à disposition

Pour obtenir des flux retour, deux conditions sont nécessaires,

- l'envoi préalable des flux aller recette par l'ordonnateur au format PES V2.
- le paramétrage Hélios spécifique des flux retour à ce même format.

Les flux sont mis à disposition de la collectivité via le Portail Internet de la Gestion Publique (PIGP) ou par un tiers de télétransmission, en fonction du canal utilisé lors de l'envoi du PES Aller.

Le comptable a la possibilité de demander par transaction la réémission de ces flux durant une période de trois mois.

Le format xml du flux retour ne permettant pas une lecture directe des informations véhiculées, l'adaptation du logiciel de gestion financière de la collectivité est indispensable. A défaut l'ordonnateur a la possibilité de recourir à Xémélios (cf Fiche pratique n°1 [NDV Xémélios 2016-12- 5345 annexe du 22/02/2017](#) jointe en annexe.

Après l'activation du PES Retour Recette, les protocoles historiques continuent à être restitués parallèlement, durant un délai de 90 jours pour « Fluor » et « Fluor Client ». Les flux retour OCRE peuvent également continuer à être produits .

Les principes généraux

Le PES Retour visant à mettre à disposition des ordonnateurs des informations de différentes natures, plusieurs types de retour sont à distinguer.

- Les retours périodiques

Ces retours périodiques comprennent les opérations réalisées par le comptable sur les pièces transmises par l'ordonnateur ainsi que celles qui doivent être régularisées par l'ordonnateur. Seules les lignes de pièces impactées durant la période sont restituées.

Il s'agit de l'offre standard de flux retour paramétrée selon la périodicité choisie par le comptable en concertation avec l'ordonnateur. En revanche, les titres de type Ordre de Reversement sont hors périmètre.

Dans le cadre d'une ventilation, les opérations de solde, sur le BC source, et les opérations de prises en compte sur le BC cible sont hors périmètre.

Toute pièce transmise par l'ordonnateur, quel que soit son type, est éligible au flux retour PES périodique dès lors qu'elle a donné lieu à un enrichissement du comptable au cours de la période traitée par le retour.

Ces événements concernent : les prises en charge, les annulations de prise en charge, les recouvrements et émargements des pièces y compris ceux résultant d'admission en non valeur ainsi que les rectifications de ces opérations, à la condition qu'ils n'aient pas été neutralisés sur la période concernée.

Durant la période, si un encaissement ou un émargement a été effectif et non neutralisé, alors le flux PES Retour retrace tous les encaissements ou émargements effectués indépendamment de la période. Ces informations sont restituées uniquement pour les lignes de pièce concernées.

Seules les lignes d'un titre de recette ou seuls les sous-articles d'un article de rôle ayant bénéficié d'un événement (ex : émargement) sur la période sont extraits.

Pour chacune des lignes ou chacun des sous-articles considérés c'est l'information exhaustive qui est restituée (ex : le montant total recouvré, le nombre d'émargement, l'information "Amiable Contentieux", l'information "Contentieux").

Ainsi :

Au niveau "ligne de pièce", le fonctionnement est celui d'un « annule & remplace » Mais au niveau "pièce", il tient compte de l'incrément et de l'annule & remplace. C'est à dire que remontent à la fois le nouvel émargement mais également son cumul depuis le 1er émargement.

Ces retours concernent également les actions de poursuite. Le flux retour donne alors l'information de la dernière étape de poursuite réalisée sur les lignes de pièces (SATD , EPE ou saisie).

Les événements comptables de recouvrement ou d'émargement portent, quant à eux, l'information de la dernière action (lettre de relance ou poursuite) ayant précédé le recouvrement ou l'émargement.

Les pièces à régulariser par l'ordonnateur donneront lieu à émission d'un bordereau de type P503 « encaissement avant émission de titre ». Actuellement seuls les comptes de type

4713x (selon nomenclature) sont concernés, cependant une évolution prévue en avril 2022 intégrera également le compte 4711.

La périodicité, définie par l'utilisateur lors du paramétrage, peut être quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle.

Les rejets et mises en instances sont restitués dans les retours dits « sensibles ».

- Les retours dits « sensibles »

Ils concernent les rejets et les mises en instance des pièces transmises par l'ordonnateur : ces retours sont systématiques.

Ils sont déclenchés par l'action de rejet ou de mise en instance effectuée par le comptable pour les pièces ou lignes de titre ou sous article de rôle se trouvant dans la bannette Hélios et non encore prises en charge. Leur périodicité est **uniquement quotidienne**.

En revanche une pièce ou ligne de pièce d'abord prise en charge puis annulée apparaîtra dans le flux dit « périodique ».

Le comptable conserve la possibilité d'éditer à la demande voire de rééditer les lettres de rejet ou de mise en instance pour les titres.

- Les retours de type « stock »

Ils sont constitués de la liste de toutes les lignes de pièces de recette et des sous articles de rôle (ORMC) pris en charge et non soldés, à l'exception des ordres de reversement et des lignes de pièces admises en non valeur, ainsi que les montants restant à recouvrer.

Le premier flux retour recette reçu est un flux de type « stock ». Il permet d'initialiser le suivi de la dette chez l'ordonnateur. Dans un fonctionnement récurrent, ces flux peuvent être produits à la demande, si nécessaire.

- Réémission des flux

La réémission de tous les flux retour non acquittés par l'ordonnateur peut être demandée à tout moment. Celle-ci ne pourra avoir lieu qu'une seule fois.

Toutefois la demande doit se situer durant le délai de conservation des flux PES Retour qui est de trois mois. Au-delà les fichiers sont supprimés.

Spécificité des PES retour ORMC

- Le retour globalisé

Si l'intégralité du rôle est pris en charge, mis en instance ou rejeté, l'information est restituée au niveau du rôle et non de l'article de rôle.

Par exception, lors du reversement d'un rôle vers un budget bénéficiaire sous forme d'un extrait de rôle, les données pour le budget bénéficiaire sont détaillées.

- Le retour de type « Client »

Ce flux retour concerne les articles de rôle ORMC, il est constitué du reste à recouvrer par débiteur ou « Client » et remplace le retour Fluor Client.

Le regroupement par « Client » se fait à partir de la référence ordonnateur et du code produit local. Ne sont extraites que les références pour lesquelles le reste est différent de zéro.

Le retour distingue le restant dû sur le montant de l'article de rôle du restant dû sur les frais de poursuite.

L'ordonnateur peut reprendre ces données lors de l'émission de la facture suivante pour informer le client de la totalité de sa dette.

La périodicité de ces flux est uniquement **mensuelle**.

Acquit du PES Retour

L'ordonnateur a la possibilité d'attester la réception d'un flux retour par l'émission d'un acquit.

Le guichet xml intégrera ce flux mais ne l'acquittera pas à l'exception des acquits ordonnateurs ne respectant pas le schéma xml. En effet, dans ce cas, le guichet xml produira un ack négatif.

Le paramétrage

Les flux PES retour ne peuvent être constitués que si le comptable a procédé aux paramétrages requis.

Ils sont de deux types :

- paramétrage Echange PES pour les flux périodiques.
- paramétrage local PES pour les flux quotidiens de rejets et mises en instances.

Rappel : les flux Aller doivent impérativement être paramétrés au PES V2 au préalable, à défaut le paramétrage retour n'est pas possible.

- paramétrage des flux périodiques

PARAMÉTRAGE→ECHANGES PES→LISTE DES PARAMÈTRES D'ÉCHANGE

Sélection d'un budget collectivité ou d'une collectivité

Budget Collectivité* (valeurs) - CASGBS Multi-budgets [Filtrer](#)

Liste des budgets collectivité (total 1 budgets)

Budgets	Ordonnateurs		Activation		Affich/Action
Aller	Retour	Début	Fin		
30900 divers	divers	20/04/2017	01/01/2099	Détail	Modif

Paramètres Ordonnateur Multi-budgets

Aller	Action	Retour	Action
Protocole Divers	Modif	Protocole Divers Périodicité Quotidien	Modif
		Mode de gestion Détaillé sur la période	
		Mode de transfert ct	

PARAMÉTRAGE→ECHANGES PES→SELECTION DES PROTOCOLES RETOUR							1
Sélection détaillée des protocoles Retour Ordonnateur							
Type de message	Protocole	Périodicité	Mode de gestion	Mode de transfert	Date de démarrage	Action	
ORMC CLIENT PES V2	PES retour V2	Mensuelle	Détaillé sur la période	cft	02/05/2017	Suppr	
ORMC PES V2-S	PES retour V2	Quotidien	Détaillé sur la période	cft	02/05/2017	Suppr	
TIITRE PES V2-S	PES retour V2	Hebdomadaire	Détaillé sur la période	cft	03/05/2017	Suppr	

Le premier flux retour émis est de type stock et sera constitué à la date de démarrage paramétrée.

Les flux périodiques suivront à l'échéance de la période définie. La périodicité ne peut être supérieure à mensuelle, et uniquement mensuelle pour le PES retour ORMC Client.

- paramétrage des flux de rejets et mises en instances

La réception du flux retour « rejet et mise en instance des titres » ou « rejet et mise en instance de ORMC » est facultative et soumise à paramétrage par le comptable. En cas de paramétrage de cette option, la périodicité définie par le système est quotidienne.

PARAMÉTRAGE→DOMAINES→PARAMÉTRAGE LOCAL→LISTE DES PARAMÈTRES					1-2-3	3	▶
Critères de recherche							
Budget Collectivité*(valeurs)				- SOUCLIN			
Domaine	Pes			Rechercher			
Liste des paramètres (total 12 paramètres)							
Domaine	Paramètre	Valeur	Début validité	Fin validité			
Pes	Dématérialisation des rejets et mises en instances de titres	<input checked="" type="checkbox"/>	01/05/2017	jj/mm/aaaa			
Pes	Dématérialisation des rejets et mises en instances de ORMC	<input checked="" type="checkbox"/>	01/05/2017	jj/mm/aaaa			
<input type="checkbox"/> Généralisation au poste							

Réémission de flux retour - Emission de flux de stock

Les demandes de réémission de flux retour peuvent être effectuées à tout moment à la condition toutefois qu'ils n'aient pas déjà été acquittés par l'ordonnateur. Tous les types de flux retour peuvent être réémis.

Les demandes de flux de type « stock » s'effectuent également à partir de ce menu, Celles-ci ne doivent être utilisées qu'à titre exceptionnel eu égard aux ressources techniques consommées lors de ce traitement. En effet le premier flux PES Retour Recette étant de type stock, il permet d'initialiser le suivi de la dette chez l'ordonnateur. Ce suivi devra être mis à jour à partir des flux retour périodiques reçus par la suite.

Favoris	Métier	Services	Référentiel	Paramétrage	Arc
		Alertes			
Bloc-Notes		Exploitation		Bannette	
		Extracteur			
Alertes		Historisation		Editions	
3	Autres alertes	PES	Consultation		IS Dis
		Workflow	Saisie enveloppe		
Message du jour		Editions	Supervision		
		Restitutions	Chargement Données		
		Pièces justificatives	Déchargement Données		
			Suivi des échanges PES		

SERVICES→PES→SUIVI DES ÉCHANGES PES RETOUR 1

30900 - CASGBS

Critères de recherche

Collectivité (valeurs) - Date extraction du 01/01/2017 au 01/05/2017 jj/mm/aaaa
 Budget Collectivité (valeurs) - Domaine Tous
 Type de restitution Tous Acquittement reçu Ré émission

Tri
 Date d'extraction Ascendant Descendant Rechercher

Liste des flux retour (total 6 flux)

BC	Domaine	Date de l'extraction	Type de Flux	Nombre de Pièces	Date de transmission	Date d'acquittement	Nombre Ré émission	Dde ré mission
[BC]		29/04/2017	Rejet	0			0	<input type="checkbox"/>
		29/04/2017	Périodique	0			0	<input type="checkbox"/>
		27/04/2017	Rejet	0			0	<input type="checkbox"/>
		27/04/2017	Périodique	33	28/04/2017		0	<input checked="" type="checkbox"/>
		26/04/2017	Rejet	0			0	<input type="checkbox"/>
		26/04/2017	Périodique	31	27/04/2017		0	<input checked="" type="checkbox"/>

+Stock Recette

Terminer Réinitialiser Quitter

[+ Stock Recette] pour accéder à l'écran de demande ponctuelle d'émission de flux de type « stock »

SERVICES→PES→SUIVI DES ÉCHANGES PES RETOUR→DEMANDE PONCTUELLE STOCK PES RETOUR RECETTE

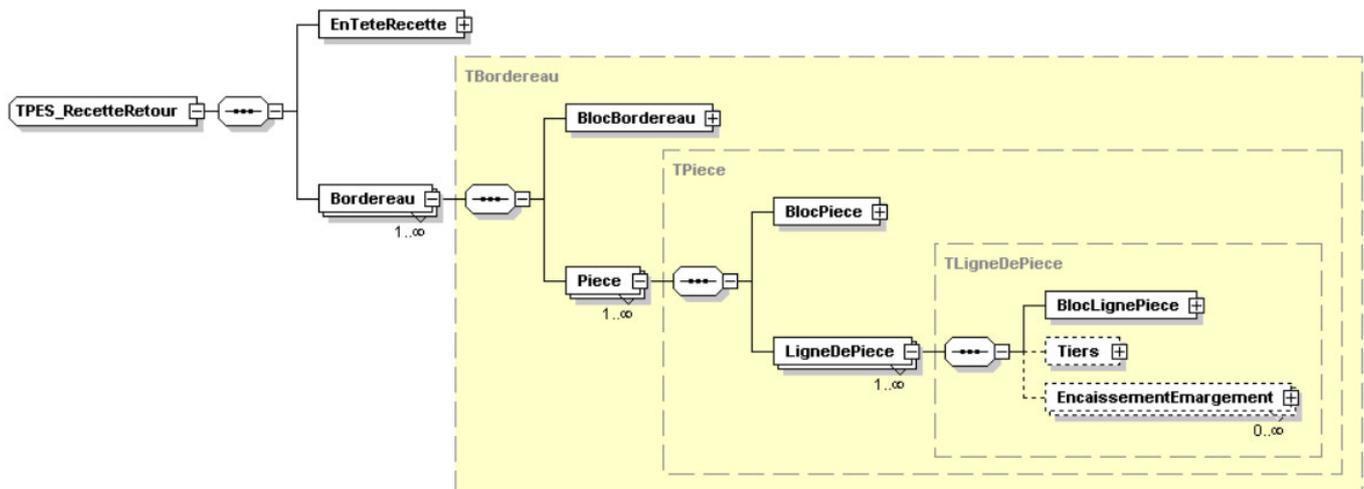
Demande d'un flux stock Pes retour Recette

Budget Collectivité* (valeurs) -

Stock Titre Stock Article de rôle

Valider Annuler

Informations techniques



- Informations techniques générales

Des nouvelles balises sont mises en place pour restituer les informations spécifiques aux flux retour. Les principales sont détaillées ci-dessous avec leurs valeurs respectives.

Bloc Enveloppe/Paramètre

NomFic

La balise **NomFic** relative au nommage des flux est valorisée ainsi

PES2R_DOMAINE__NatureRestit_CodColl_CodBud_Codique_DateSituation_Date_Traitement_TimeStamp.xml.

DOMAINE = RCE pour recette

- NatureRestit =

- R pour flux de titres rejetés/mis en instance
- P pour flux titre périodique
- S pour flux titre stock
- RR pour réémission flux de titres rejetés ou mis en instance
- RP pour réémission Flux titre périodique
- RS pour réémission flux titre stock
- RO pour flux ORMC rejetés/mis en instance
- PO pour flux ORMC Périodique
- SO pour flux ORMC stock
- CO pour flux ORMC Client
- RRO pour réémission flux ORMC rejetés/mis en instance
- RPO pour réémission flux ORMC Périodique
- RSO pour réémission flux ORMC stock
- RCO pour réémission flux ORMC Client.

- CodColl = Code Collectivité
- CodBud = Code Budget
- Codique= Codique du poste comptable
- DateSituation = Date de l'extraction des éléments (<DteStr>)

PES RETOUR RECETTE

- Date_traitement = Date de constitution du flux (date émission/réémission qui sera exploitée par l'utilisateur en particulier pour identifier les réémissions de flux ,
- TimeStamp = Horodatage au format AAAAMMJJhhmmss

Bloc En-tête Recette

TypRestit : Information permettant de préciser le type de restitution effectué par le flux retour

Code	Taille	Valeurs possibles	Description
TypRestit			Type de restitution offerte par le flux retour. Il s'agit du type de flux qui est généré. Rejet = titres ou ORMC rejetés et mis en instance. Périodique = titres ou ORMC ayant eu des événements sur la période et recettes à régulariser sur la période Stock = titres ou ORMC
TypRestit	2	01	Rejet
TypRestit	2	02	Périodique
TypRestit	2	03	Stock

NatInf : permet de définir le type de retour : flux ou stock Voir tableau

Valeurs possibles	Description
	Nature du retour d'information demandé par l'ordonnateur. La valeur 2 'flux détaillé' est utilisée pour les flux périodiques et les flux de rejets (titres ou ORMC). La valeur 1 'stock détaillé' est utilisée pour les stocks (titres ou ORMC).
1	Stock détaillé
2	Flux détaillé

Bloc Bordereau

TypBord type de bordereau.

Les types de bordereau 05 « P503 » et 04 «Bordereau de régularisation» sont utilisés afin de transmettre à l'ordonnateur des demandes de régularisation.

Valeurs possibles	Description
	Type de bordereau.
01	Ordinaire
02	Annulation-réduction
03	Ordre de Recette
04	Bordereau de Régularisation
05	P503
06	Ordres de recette multi créanciers
07	Ordres de recette multi créanciers_Reversement BC bénéficiaire

Suivant qu'il s'agit du flux retour recette ou du flux retour ORMC le bloc enfant sera « BlocBordereau » ou « Bloc BordereauORMCGlobal » : Ce dernier bloc est utilisé pour véhiculer les événements globaux affectant l'ensemble des articles du bordereau ORMC (prise en charge, mise en instance ou rejet global)

PES RETOUR RECETTE

Bordereau/ Bloc BordereauORMCGlobal

DtePec : date de prise en charge

DteRej : Date de rejet (si le rejet global du bordereau intervient après la PEC, Dte Pec et DteRej seront valorisées simultanément)

DteInst : Date de mise en instance du bordereau Ordre de reversement multi-créanciers.

BlocPce

TypPce : Type de pièce.

La valeur « 13 = demande émission de titre » a été ajoutée et renvoie à la valorisation « 12- Autres » de la balise « NatPce » et « 05_P503 ou 04_Bordereau de régularisation » de la balise « TypBord »

dans le cas d'un TypPce = 13 dans un flux retour, la valeur de la balise IdPce transmise devra être reprise dans le flux ALLER de régularisation émis par l'ordonnateur (balise IdPceOrig)

DtePcePec : date de prise en charge de la pièce

Remarque :

- Un titre vérifiant DtePcePec et DtePceRej renseignées est un titre qui a été rejeté suite à annulation de prise en charge dans Hélios ; dans ce cas, le titre ne pourra pas être ré-émis par l'ordonnateur avec le même identifiant de pièce (IdPce).

- Un titre vérifiant DtePcePec non renseignée et DtePceRej renseignée est un titre qui a été rejeté en Visa Recette depuis la bannette dans Hélios ; dans ce cas, après correction par l'ordonnateur le titre pourra être ré-émis par l'ordonnateur avec le même identifiant de pièce (IdPce).

EtatPce information retour sur l'état de la pièce Voir tableau

Valeurs possibles	
	Information retour sur l'état de la pièce
01	En instance
02	Prise en charge
03	Prise en charge partielle
04	Rejeté
05	Annulé

ObsEtat : Motif de rejet ou de mise en instance par les comptables. Les motif (s) de rejets (1 à n) sont sélectionnable(s) par le comptable pour une décision de rejet ou de mise en instance d'un titre.

Les valeurs possibles vont de 01 à 40

Enumération avec les valeurs suivantes :

- 01 : Absence caractère exécutoire
- 02 : Absence indication créance
- 03 : Absence indication débiteur
- 04 : Imputation budgétaire erronée
- 05 : Prescription
- 06 : Autres
- 07 : Absence de référence à la pièce d'origine
- 08 : Type de bordereau de titre inexistant
- 09 : Exercice Bordereau non ouvert
- 10 : Bordereau sans date d'émission
- 11 : Montant du bordereau incohérent
- 12 : Absence de signature sur bordereau
- 13 : Absence de TVA pour collectivités assujetties
- 14 : Incompétence du donneur d'ordre
- 15 : Insuffisance pièces justificatives
- 16 : Absence ou invalidité des pièces justificatives
- 17 : Domiciliation bancaire absente ou erronée
- 18 : Numéro de bordereau en doublon
- 19 : Complément information nécessaire
- 20 : Attente titre récapitulatif
- 21 : Titre incomplet
- 22 : Exercice rôle clôturé
- 23 : Numéro de rôle non unique
- 24 : Exercice rôle initial clôturé
- 25 : Rôle initial inexistant
- 26 : Rôle initial non pris en compte
- 27 : Date prélèvement incorrect
- 28 : Numéro article non unique
- 29 : Date ASP incorrecte
- 30 : Code produit inconnu
- 31 : SIRET collectivité bénéficiaire inexistant
- 32 : Collectivité non assujettie à TVA
- 33 : Montant majorable
- 34 : Montant prélèvement
- 35 : Domiciliation erronée
- 36 : Domiciliation inexistante
- 37 : Rapprochement rôle impossible
- 38 : Forçage accordé par ordonnateur
- 39 : Accord pour forçage du responsable du poste comptable
- 40 : Accord pour forçage par ordonnateur à venir

Commentaire : mention saisie par le comptable lors du visa

DtePceRej : date de rejet de la pièce de recette

DtePceInst : date de mise en instance de la pièce de recette

Bloc LigneDePiece / InfoLignePiece

EtatLigPce : Information retour sur l'état de la ligne de pièce. Voir tableau

Valeurs possibles	
	Information retour sur l'état de la ligne de pièce
01	Rejeté
02	Annulé
03	Mis en instance
04	Non soldée
05	Soldée
06	Soldée en Non valeur

ObsEtat : Observation sur l'état de la ligne de pièce : codification des motifs. Il est possible de transmettre une **pluralité de motifs** dont les valeurs possibles vont de 01 à 40, le tiret servant de séparateur

Commentaire : mention saisie par le comptable lors du visa.

BlocLignePiece/ InfoRecouvrement

bloc Recouvrement lié aux émargements/encaissements.

NbrReco : Nombre total des encaissements ou des émargements effectués sur la ligne de pièce. Cette balise est également valorisée à 0 dans le cas où tous les événements (émargements) se sont neutralisés, toutes périodes confondues.

MtRecoTot : Montant total des émargements ou des encaissements effectués sur la ligne de pièce, recouvrements effectués sur la ligne de pièce. Cette balise est également valorisée à 0 dans le cas où tous les événements (émargements) se sont neutralisés, toutes périodes confondues.

BlocLignePiece/ InfoEchéancier

DteDerPai : Date du dernier paiement enregistré sur une pièce de l'échéancier.

NbrePaiRest : Nombre de paiements restants: nombre d'échéances non soldées de l'échéancier, y compris passées.

BlocLignePiece/RattachPiece

Identifiants de rattachement à un mandat de non-valeur

NatPceOrig : Nature de la pièce d'origine à rattacher, pour le PES retour Recette cette balise correspond à la nature du mandat d'admission en non valeur. (02)

DteRattach : Date de prise en charge du mandat d'admission en non valeur

BlocLignePiece/LiensIdent

permet de valoriser des indentifiants complémentaires : numéro de régie, d'inventaire, d'emprunt, de marché, de convention

TypConv : Type de convention : Cette zone permet d'identifier la nature de la convention

Valeurs possibles	
	Types de convention exploitées dans le domaine Recette.
01	Convention sur titres en plusieurs années
02	Convention sur rôles <u>multi</u> collectivités

ObjConv : Objet de convention : Cette zone permet de renseigner la finalité de la convention.

BlocLignePiece/InfoSuspPour

Bloc d'information sur les suspensions de poursuite

CodeSuspPour : Code indiquant le motif de la suspension des poursuites par le comptable
les valeurs vont de 01 à 39

Enumération avec les valeurs suivantes :

- 01 : Délais accordés
- 02 : Réclamation transmise ordo
- 03 : Suspension demandée ordo
- 04 : Opposition à poursuites
- 05 : Redressement judiciaire avec plan d'apurement
- 06 : Redressement judiciaire sans plan d'apurement
- 07 : Liquidation de biens
- 08 : Liquidation judiciaire
- 09 : Commission surendettement
- 10 : NPAJ
- 11 : Annulation attendue
- 12 : Admission en non valeur demandée
- 13 : Débiteur décédé
- 14 : Autorisation de poursuite non accordée
- 15 : Créance minimale
- 16 : PV carence
- 17 : Personne disparue
- 18 : Admission en non valeur
- 19 : Assignation RJ LJ
- 20 : Cession fonds
- 21 : Pourvoi tribunaux
- 22 : DR demandée
- 23 : Tiers non rattaché
- 24 : Plan de recouvrement inconnu
- 25 : Poursuite initiative poste
- 26 : Règle aide médicale
- 27 : Production notaire
- 28 : Attente réponse huissier
- 29 : PV perquisition
- 30 : PV Recherche
- 31 : Transféré BC bénéficiaire
- 32 : Contestation créance
- 33 : Empêchement technique
- 34 : Divers
- 35 : Paiement partiel ou nul Hôpital public
- 36 : Attente de fonds
- 37 : Paiement rejeté hôpital public
- 38 : Action de justice
- 39 : Action de poursuites hors Hélios

DteSuspPour : Date à laquelle les poursuites ont été suspendues par le comptable

DteRepPour : Date à laquelle les poursuites sont reprises par le comptable, suite à suspension de poursuites.

BlocLignePiece/InfoContentieux

bloc d'information sur les sommes concernées par le contentieux. Ce bloc est renvoyé dès qu'un acte existe pour la ligne de pièce considérée.

MtCtxTot : Montant total des prises en charge incluant les frais de poursuites sur la ligne de pièce (principal + majoration + frais). Ce montant ne tient pas compte des annulations de frais qui sont recensées dans le bloc EncaissementEmargement (OrgEma 09)

SldPrinc : Reste à recouvrer sur le principal

SldFrais : Reste à recouvrer sur les frais

BlocLignePiece/InfoAmiableContentieux

bloc d'information sur les procédures amiables et contentieuses. Seul l'acte et l'étape courants sont renvoyés

EtapePce : Acte courant.

Valeurs possibles de 00 à 19

Valeurs possibles	Description
00	Avis Sommes à payer
01	Lettre rappel ou lettre de relance
02	Commandement
03	Mise en demeure
04	Saisie Attribution
05	Saisie Attribution CAF
06	Saisie Vente
07	Saisie Rémunération
08	Vente
09	Poursuites extérieures
10	Saisie des coffres forts
11	Saisie des véhicules à moteur
12	Saisie des valeurs mobilières de placement et autres biens d'associés
13	Autorisation commandement
14	Autorisation saisie
15	Avis avant état de poursuites extérieures
16	Phase comminatoire
17	SATD employeur
18	SATD bancaire
19	SATD Autres Tiers

IdAct : Identifiant métier de l'acte courant.

CodActu : Code actualité porté par l'acte courant. Voir tableau

Valeurs possibles	Description
	Code indiquant l'état d'un acte de poursuite
01	Acte envoyé
02	Autorisations de poursuites demandées
03	Autorisations de poursuites acceptées
04	Autorisations de poursuites refusées
05	Acte positif
06	Acte négatif
07	PND
08	RJ/LJ ou surendettement
09	Divers

DteActu : Date de saisie du code actualité porté par l'acte courant.

MtFrais : Montant des frais de l'acte

DteEnvoi : Date d'envoi de l'acte

Bloc Tiers

Les éléments renvoyés dans le cadre du PES Retour Recette sont :

- les éléments du référentiel Tiers Hélios. Il s'agit des informations du Tiers sur lequel la pièce a été rattachée s'il est isolé, sinon du tiers de référence de son groupe de consolidation.

Dans ce cas, les balises NatIdTiers et IdTiers ne sont pas servies si elles représentent un NIR (NatIdTiers = 04 valeur HELIOS = NUMERO_SS).

- Les éléments du Tiers de la pièce :

tiers de l'encaissement pour les pièces créées par le comptable (pièces à régulariser). Dans ce cas, les balises NatIdTiers et IdTiers ne sont pas servies si elles représentent un NIR (NatIdTiers = 04 valeur HELIOS = 4 NUMERO_SS).

débiteur, pour les pièces rejetées ou mise en instance (dans ce cas aucun rattachement à un tiers Hélios n'est effectué).

Bloc Tiers/ InfoTiersRecette

CatTiers : sa valorisation est différente de celle du PES Aller. Voir tableau

Valeurs possibles	
	Catégorie du Tiers.
01	Personnes physiques.
02	Personnes morales de droit privé
03	Personnes morales de droit public

NatJur : la valeur « 00 : Inconnue », a été ajoutée à la liste des valeurs du PES Aller.

DteidTiers : Date de mise à jour de l'identifiant stable par le comptable.

AdrMel : Adresse de courrier électronique.

Bloc Adresse

DteAdr : la dernière date de mise à jour des éléments de l'adresse la plus récente.

Valide : Donnée booléenne permettant de déterminer si l'adresse principale du tiers Hélios rattaché au créancier ou au débiteur est valide ou non (NPAI ou pli non distribué). Valeurs : 0 ou true = valide, 1 ou false = invalide. Par défaut sur 0.

Bloc Compte bancaire

Valide : Donnée booléenne permettant de déterminer si le compte bancaire par défaut du tiers Hélios rattaché au débiteur est valide ou non (Est_Actif = false ou Date_Fin_Validite < date du jour). Valeurs : 0 = valide, 1 = invalide. Par défaut sur 0.

DteBanc : Date de mise à jour des éléments de la domiciliation bancaire par le comptable.

Bloc EncaissementEmargement

Ce bloc est présent pour les lignes de pièces du flux récurrent, dès lors qu'il y a une réalité d'emargement non neutralisée.

Il y a autant de blocs que d'encaissement/emargement.

Ce bloc est absent des lignes de pièces du retour quotidien (titres rejetés/mis en instance).

OrgEma : Origine de l'emargement.

Nouvelle codification pour le domaine Recette dédiée à la définition de l'origine de l'emargement portant sur une ligne dont le titre doit être pris en compte dans les retours PES périodiques.

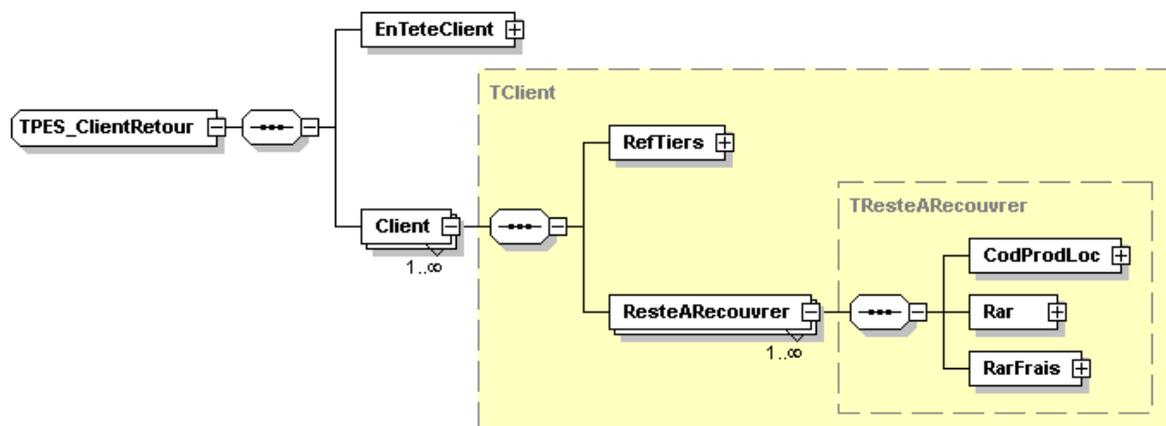
Enumération avec les valeurs suivantes :

- 01 : Encaissement avant émission de titre (dans le cas où la pièce émargeante est un encaissement avant émission de titre)
- 02 : Encaissement (encaissement sur pièce)
- 03 : Flux d'encaissement (sauf TIPI)
- 04 : Mandat correctif (dans le cas où la pièce émargeante est un mandat correctif)
- 05 : Mandat (dans le cas où la pièce émargeante est un mandat ordinaire, mandat sur marché, mandat d'ordre budgétaire ou tout autre mandat sauf mandat correctif)
- 06 : Liste non valeur (dans le cas où le titre est émargé avec une liste de non valeur)
- 07 : Titre correctif (dans le cas où la pièce émargeante est un titre correctif)
- 08 : Titre (dans le cas où la pièce émargeante est un titre ordinaire ou titre de majoration ou titre en plusieurs années, ou tout autre titre autre que titre correctif)
- 09 : Annulation frais de poursuite ou acte de poursuite
- 10 : TIPI (encaissement par paiement sur internet) – lorsque l'origine de l'emargement est un encaissement TIPI
- 11 : Encaissement technique -lorsque la ligne de pièce est soldée suite à un reversement vers un budget collectivité bénéficiaire (ligne de titre ORMC)
- 12 : Divers (pour tous les cas autres que ceux cités dans les différentes codifications)

Le PES Client Retour

Uniquement pour les retours concernant les ORMC, il retrace les dettes par débiteur.

Il est composé des blocs suivants



Bloc EnTeteClient

DateCalcul Date de calcul des restes à recouvrer

IdVer : N° de version du PES Client – Mettre à « 2 »

RefTiers : Référence locale attribuée au tiers par l'ordonnateur

Bloc ResteARecouvrer

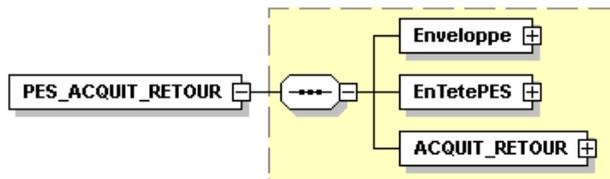
CodProdLoc : le code produit local est le facteur discriminant

Rar : Reste à recouvrer sur le principal (pour RefTiers et CodProdLoc concernés)

RarFrais : Reste à recouvrer sur les frais (pour RefTiers et CodProdLoc concernés)

Le PES Acquittance Retour

Émis par l'ordonnateur, il informe le comptable de l'intégration des éléments transmis.



Bloc ACQUIT_RETOUR

DomaineAckRetour : voir tableau

Valeurs possibles	
13	PES Retour Dépense
14	PES Retour Recette

NomFichierRetour : Reprend le nom du fichier d'origine, transmis par hélios

TypRestit : voir tableau

Valeurs possibles	
01	Rejet
02	Périodique
03	Stock

ANNEXE :Fiche pratique n°1 NDV Xémélios 2016-12-5345 annexe du 22/02/2017



Objet : module d'exploitation des flux PES Retour Recette

Un module d'exploitation des flux PES Retour Recette est mis en production dans le palier de février 2017 de l'outil.

Services concernés

Au sein de la DGFIP : AT Ordonnateur, AT trésoreries et postes comptables
Utilisateurs externes à la DGFIP : collectivités locales

Présentation de l'évolution

1-Généralités

Le flux PES Retour issu d'Hélios doit remplacer, à terme, tous les protocoles "retour" historiques d'Hélios. Ce flux vise à transmettre à l'ordonnateur les informations émanant du comptable, constituant un enrichissement des données de l'interface Aller, puisque relatives aux événements survenus sur les pièces chez le comptable.

En matière de PES Retour Recette, XÉMÉLIOS offre la possibilité aux utilisateurs des services ordonnateurs d'exploiter ces informations.

Ce module est essentiellement destiné aux Ordonnateurs.

Pour rappel au sujet des types de flux Pes Retour Recette:

Sont produits de façon récurrente deux types de flux :

PES RETOUR RECETTE

• Les flux « **comptables ou contentieux** »: leur périodicité est déterminée par le paramétrage Hélios défini avec l'ordonnateur. Ils concernent :

- x Les événements comptables intervenus durant la période concernée sur une ligne de titre : Prise en charge, Annulation de Prise en charge, Émargement ;
- x Les événements non comptables relatifs aux actes de poursuites enregistrés durant la période concernée sur une ligne de titre : OTD, saisies (de tous types) ou EPE intervenus, ainsi qu'OTD, saisies (de tous types) ou EPE qui se sont révélés infructueux, depuis le dernier traitement ;
- x Les encaissements à régulariser intervenus sur la période, correspondant à des demandes d'émission de titres.

• Les flux « **suspensions / mises en instance** » : leur périodicité est quotidienne. Ils concernent les lignes de titres rejetées en bannette (décision de visa = rejet) ou mises en instance (état = mis en instance) depuis le dernier traitement PES Retour dédié aux titres rejetés et mis en instance.

Pour compléter cette offre récurrente, des réémissions à la demande sont possibles pour chaque type de restitution (« comptables ou contentieux », ou « suspensions / mises en instance »). Ils permettent de répondre à un besoin ponctuel de l'ordonnateur sur une période déterminée, en ré-émettant des flux PES Retour recette précédemment émis sur les trois derniers mois.

Le nom du flux est constitué comme suit :

PES2R_RCE__TypeRestit_CodColl_CodBud_Codique_DateSituation_Date_Traitement_TimeStamp.xml.

- TypeRestit =

R pour flux de titres « suspensions/mises en instance »(**Rejets**)

P pour flux de titre « comptables ou contentieux »(**Périodiques**)

RR pour réémission de flux de titres « suspensions/mises en instance »(**Rejets**)

RP pour réémission de flux de titres « comptables ou contentieux »(**Périodiques**)

- CodColl = Code Collectivité
- CodBud = Code Budget
- Codique= Codique du poste comptable
- Date Situation = Date de l'extraction des éléments (<DteStr>)
- Date de traitement = Date de constitution du flux (date émission/réémission qui sera exploitée par l'utilisateur en particulier pour identifier les réémissions de flux , elle est contenue dans le nom du fichier)
- Time Stamp = Horodatage au format AAAAMMJJhhmmss

2- Import d'un fichier Pes Retour Recette

Xémélios propose deux niveaux d'import et de recherche, conformément aux types de flux Pes Retour Recette existants :

- Flux « comptables ou contentieux »
- Flux « suspensions / mises en instance »

Point d'attention

La distinction entre les deux types de flux est effectuée au moment de l'import, l'utilisateur doit choisir d'importer un flux « comptable ou contentieux » ou un flux « suspensions / mises en instance ».

- FLUX PES RETOUR RECETTE «comptable ou contentieux»(Périodique)

=> Import via le module :

« Fichier/Importer/Pes v2 – Retour Helios – Comptable
Recette
Flux comptables ou contentieux »

Exemple d'extrait de flux «comptable ou contentieux»(Périodique)

```
<ns2:PES_Retour xmlns:ns2="http://www.minefi.gouv.fr/cp/helios/pes_v2/Rev0/retour">
<Enveloppe>
<Parametres>
<Version V="1"/>
<TypFic V="PES2R_RCE"/>
<NomFic
V="PES2R_RCE_P_199_00_093999_20161222_20161222_20161229120010.xml"/>
</Parametres>
</Enveloppe>
```

- FLUX PES RETOUR RECETTE «suspensions /mises en instance »(Rejets)

=> Import via le module :

« Fichier/Importer/Pes v2 – Retour Helios – Comptable
Recette
Flux suspensions/mises en instance »

Exemple d'extrait de flux «suspensions/mises en instance»(Rejet)

```
<ns2:PES_Retour xmlns:ns2="http://www.minefi.gouv.fr/cp/helios/pes_v2/Rev0/retour">
<Enveloppe>
<Parametres>
<Version V="1"/>
<TypFic V="PES2R_RCE"/>
```

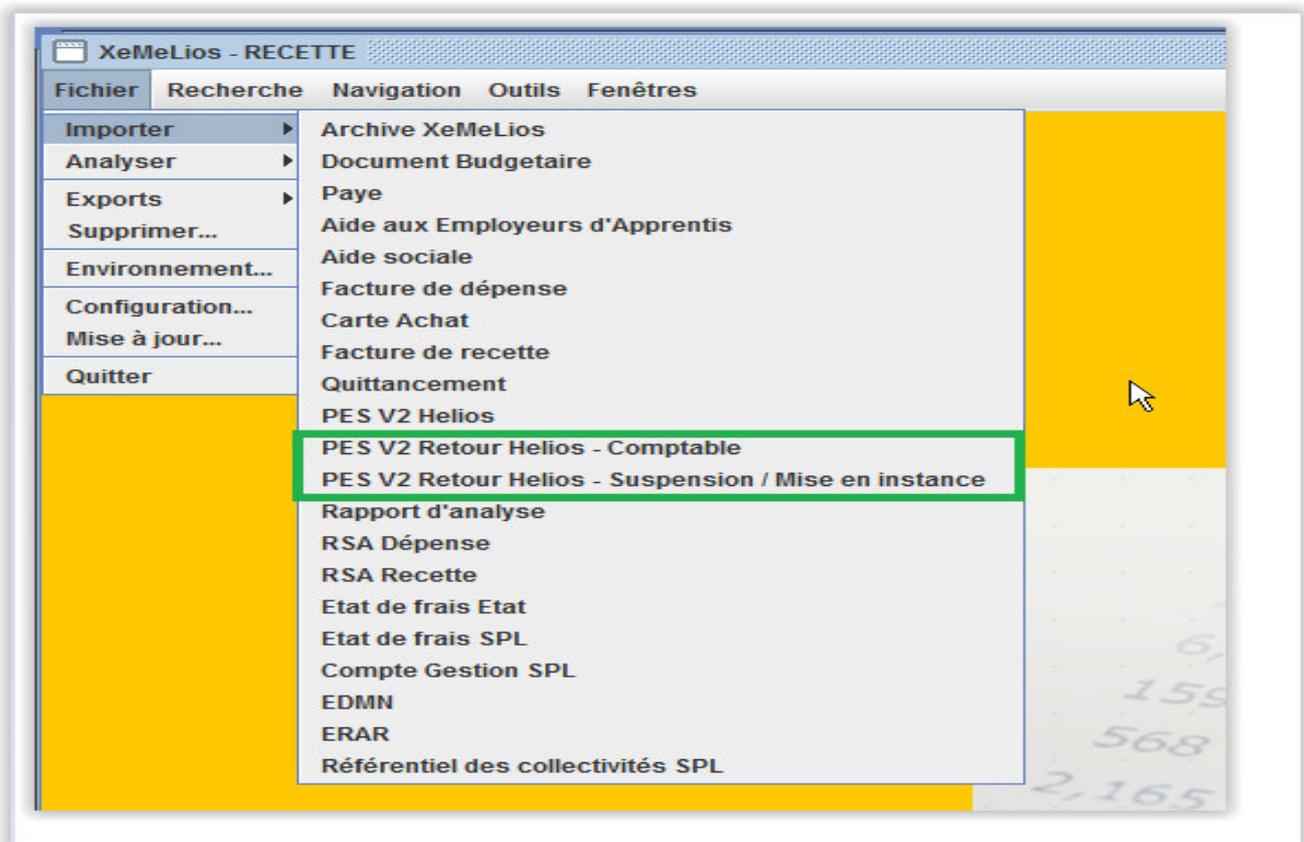
PES RETOUR RECETTE

`<NomFicV="PES2R_RCE_R_199_00_093999_20161222_20161222_20161229120010.xml" />`

`</Parametres>`

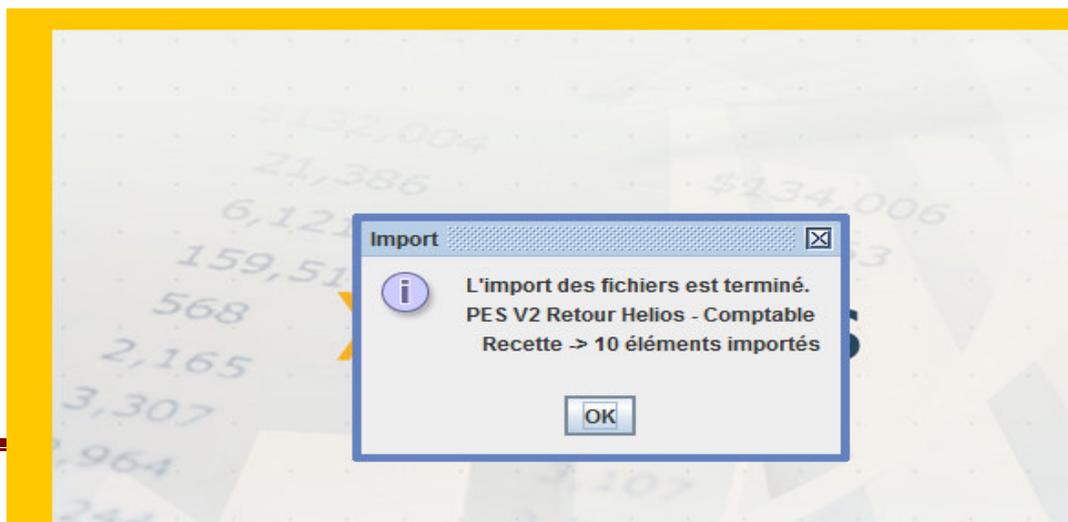
`</Enveloppe>`

Menu d'import:



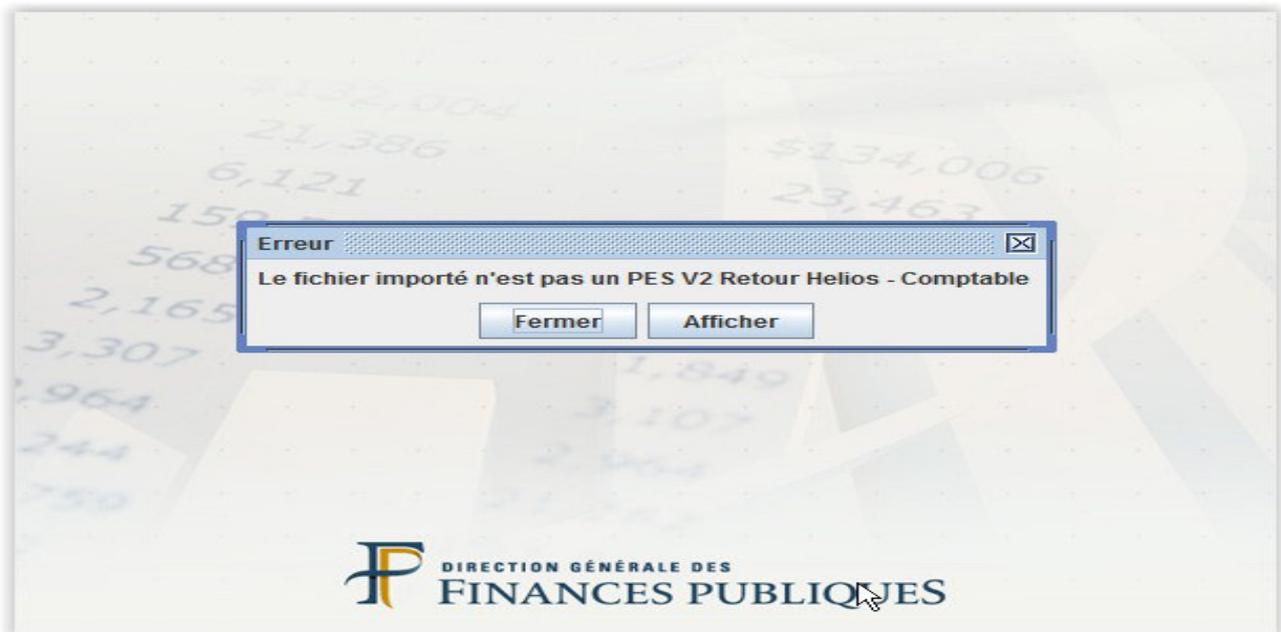
Après déroulement de l'import, le système affiche un message indiquant le résultat de l'import en nombre d'éléments importés.

Exemple d'un Import réussi:



Si le schéma n'est pas celui attendu, le système en informe l'utilisateur par un message d'erreur.

Exemple de tentative d'import en échec d'un flux PES Aller Recette dans le module PES Retour Recette

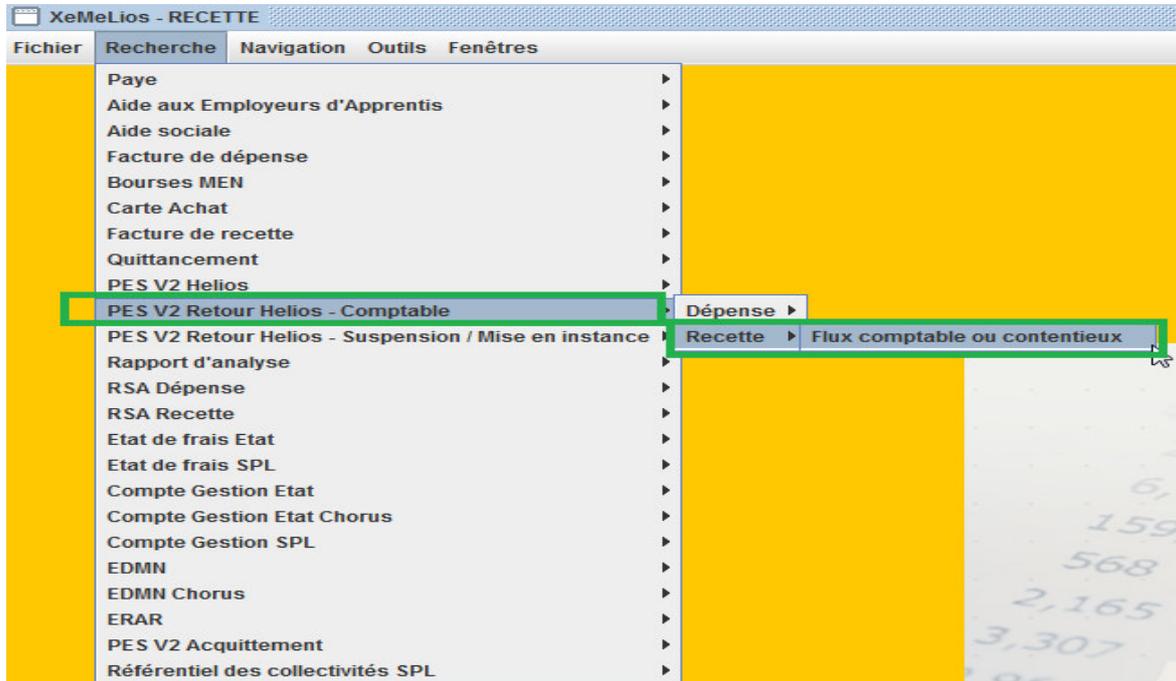


3- Visualisation des Flux Pes Retour Recette

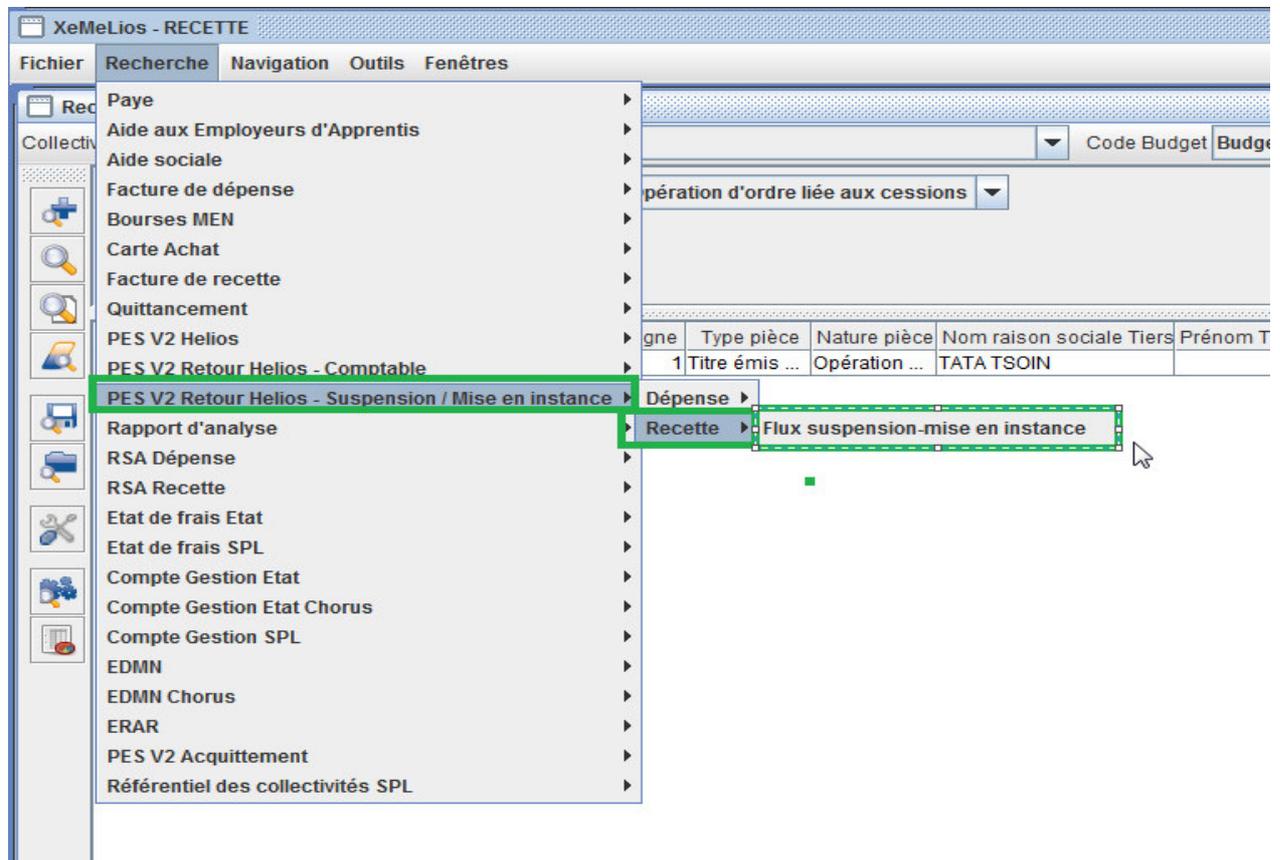
Comme pour l'import, les recherches dans un document PES Retour Recette s'effectuent selon le type de Flux:

- Au niveau des flux « comptables » ;
- Ou au niveau des flux « suspensions / mises en instance ».

Visualiser un flux Pes Retour Comptable:



Visualiser un Flux Pes retour – Suspension / Mise en instance



Si aucun flux PES Retour Recette du type demandé par l'utilisateur n'a été importé, le message d'erreur suivant est affiché :

« *Aucun flux XXXX n'a été importé, vous devez en importer au moins un avant d'effectuer une recherche* ».

4 – Rechercher au sein d'un flux Pes Retour Recette

La recherche au sein d'un flux PES Retour Recette s'effectue au sein d'une collectivité et d'un budget, que l'utilisateur sélectionne, pour chaque niveau de recherche.

4 – 1 Les critères de recherche au niveau des flux comptables sont les suivants :

- Date flux (balise DateStr)
- Date de traitement (date émission/réémission, elle est contenue dans le nom du fichier)
- Exercice du Bordereau
- N° Bordereau (balise IdBord)
- N° Pièce (balise IdPce)
- N° de lignes (balise IdLigne)
- Tiers (Nom)
- Tiers (Prénom)
- Type de pièce (balise TypPce)
- Nature de pièce (balise NatPce)
- Etat pièce (EtatPce)
- Etape pièce (EtapePce)
- Actualité poursuites (CodActu)

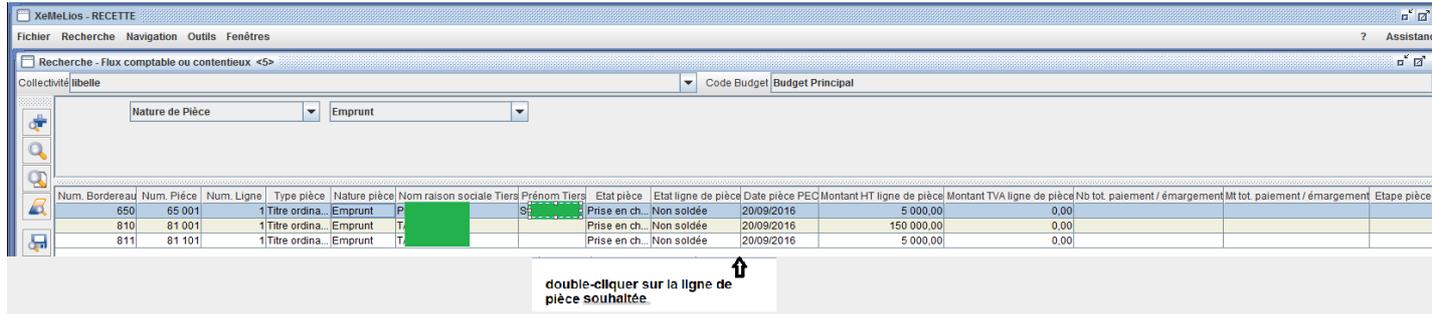
4 – 2 Les critères de recherche au niveau des suspensions / mises en instance sont les suivants :

- Date flux (balise DateStr, c'est la date d'extraction)
- Date de traitement (date émission/réémission, elle est contenue dans le nom du fichier)
- Exercice du Bordereau (balise Exer)
- N° Bordereau (balise IdBord)
- N° Pièce (balise IdPce)
- N°de ligne (balise IdLigne)
- Tiers (Nom)
- Tiers (Prénom)
- Etat Pièce (balise EtatPce)
- Etat Ligne de pièce (balise EtatLigPce)

4 – 3 Accéder à la rematérialisation de la ligne de pièce

Il suffit de double cliquer sur l'une des lignes du tableau de résultat pour afficher la rematérialisation.

PES RETOUR RECETTE



Num. Bordereau	Num. Pièce	Num. Ligne	Type pièce	Nature pièce	Nom raison sociale	Tiers	Prénom Tiers	Etat pièce	Etat ligne de pièce	Date pièce	PEC	Montant HT ligne de pièce	Montant TVA ligne de pièce	Nb tot. paiement / élargement	Mt tot. paiement / élargement	Etape pièce
650	65 001	1	Titre ordina...	Emprunt				Prise en ch...	Non soldée	20/09/2016		5 000,00	0,00			
810	81 001	1	Titre ordina...	Emprunt				Prise en ch...	Non soldée	20/09/2016		150 000,00	0,00			
811	81 101	1	Titre ordina...	Emprunt				Prise en ch...	Non soldée	20/09/2016		5 000,00	0,00			

↑
double-cliquer sur la ligne de pièce souhaitée.

Rematériation de la ligne de pièce avec le détail relatif à son état

Pes Retour dépense du : 22/09/2016

Poste comptable			
O - M			
Collectivité			
Code collectivité :			
Siret :			
Bordereau			
Numéro : 650			
Exercice : 2016			
Pièce			
Numéro : 65001	Type : Titre ordinaire	Nature : Emprunt	
Etat : Prise en charge			
Dates :			
PEC	20/09/2016		
Rejet			
Instance			
Objet : CAUTION			
Commentaire :			
Observation :			
Ligne			
Numéro : 1	Etat : Non soldée		
Montant HT : 5 000,00	TVA : 0,00	Frais :	
Tiers : P - S			
Encaissement / Emargement :			
Date	Montant	Origine	
Contentieux :			
Étape : 00	Date Étape : 20/09/2016	N° Acte :	
Actualité :	Date Actu :	Susp :	

N° d'étape affichés sur la maquette :

- x 00 = Avis Sommes à payer
- x 01 = Lettre rappel ou lettre de relance
- x 02 = Commandement
- x 03 = Mise en demeure
- x 04 = Saisie Attribution
- x 05 = Saisie Attribution CAF
- x 06 = Saisie Vente
- x 07 = Saisie Rémunération
- x 08 = Vente
- x 09 = Poursuites extérieures
- x 10 = Saisie des coffres forts
- x 11 = Saisie des véhicules à moteur
- x 12 = Saisie des valeurs mobilières de placement et autres biens d'associés
- x 13 = Autorisation commandement
- x 14 = Autorisation saisie
- x 15 = Avis avant état de poursuites extérieures
- x 16 = Phase comminatoire
- x 17 = OTD employeur
- x 18 = OTD bancaire
- x 19 = OTD Autres Tiers

3/ Assistance

En cas de difficultés, veuillez contacter l'AT ordo au numéro suivant : 0809 400 280